

LE FIEF DE BOULAINVILLE ET LE "CHÂTEAU DE FRANCHEVILLE"

Le village de Francheville, situé à la frontière entre l'évêché de Toul et le duché de Lorraine, pour sa partie barroise, fut fortifié au Moyen-Age.

Cette fortification consistait en:

- 1) Une maison-forte appelée encore aujourd'hui le "château", située à l'extrémité du village,
- 2) Une église fortifiée datant du XIII^e siècle,
- 3) Probablement une fortification villageoise entourant les maisons des rues de l'Eglise et Michâtel.

Nous trouvons dans les liasses concernant la seigneurie de Francheville, un acte de vente d'une maison datant de 1367:

"une maison, les appendices d'icelle avant et arrière, en une porte portant en la ville de Francheville"(A.D.M.M. Ref. G26).

Le mot ville désigne souvent en ancien français un bourg fortifié, et cette porte pourrait être une des portes d'accès au village. De plus, cette maison dont l'acte de vente se trouve dans les papiers de la seigneurie pourrait bien être le "château".

Nous connaissons mieux le village de Francheville aux temps modernes, la documentation est abondante.

1) L'habitat villageois:

Au XVI^e siècle, le village de Francheville est partagé entre deux seigneurs: les évêques de Toul, représentés sur place par le seigneur de Francheville, seigneur voué, qui leur rend hommage et serment de fidélité pour la seigneurie, et le duc de Lorraine.

La population du village est alors divisée en deux groupes: les habitants appartenant aux évêques, et ceux qui dépendent des ducs de Lorraine (environ 2/3 des habitants appartenaient aux évêques, contre 1/3 aux ducs de Lorraine), (voir rôles du village).

Au début du XVII^e siècle, le village se présentait de la façon suivante:

- 1) La partie intra-muros avec le "château", l'église et les rues Michâtel et de l'Eglise.
- 2) La partie extra-muros avec les rues du Bron, de la Fontaine Hodié et peut-être la Grand-Rue.

La guerre de Trente ans n'épargnera pas le village de Francheville. Nous avons plusieurs documents nous montrant l'état des lieux après la guerre de Trente ans. Nous ne trouvons alors que des maisons en ruines, ayant souffert de la guerre.

En 1660, nous voyons:

"Une maison ruynée, rue de la Fontaine dit Hodié, le chemin de la Douzotte d'une part et feu Florentin Godeffroy de l'autre" (A.D.M.M. ref. G26).

En 1676, lors du décès de Christianne Thomas, veuve de Demange Denhu, nous avons une liste de maisons que possédaient le couple: (A.D.M.M. ref. BJ 7354 du 22/O4/1676).

- 1) Une maison, rue Hodié, Demange Henry d'une part, et feu Didier Guiney de l'autre, achetée en 1660 pour 200 francs, restaurée pour 250 francs barrois.
- 2) Une maison Grand-Rue, adjugée pour 1100 francs, améliorée pour 150 francs.
- 3) Une autre maison Grand-Rue, acquise pour 1000 francs, remise en état pour 400 francs.
- 4) Une maison dite la "grangeotte", Grand-Rue, achetée en 1674 pour 650 francs.
- 5) Une mesure, Grand-Rue, achetée en 1675 pour 70 francs. (Le terme mesure désigne en Lorraine, soit une maison de peu de valeur, soit une maison en ruine).

En 1678, lors du décès de Dieudonnée Laner, épouse de Noël Prévôt, nous trouvons (A.D.M.M. ref. BJ 7354 du 20/O4/1678):

une maison acquise de Claude Gilbert, veuve de Florentin Rouger de Toul, remise en état pour 1200 francs, somme prélevée sur la communauté de biens du couple.

Durant le dernier tiers du XVII^e siècle, le village pansé ses plaies, et se reconstruit progressivement, il a été malgré tout relativement épargné, si on le compare à d'autres villages, tels que Minorville dans le Barrois (il ne restait plus après la guerre que les maisons situées dans la fortification autour de l'église), ou Xures (dans l'évêché de Metz) qui fut entièrement rayé des cartes jusqu'en 1700, date à laquelle un couple vient se réinstaller au village.

Au XVIII^e siècle, le village se repeuple, la population s'accroît, et les rues sont pleines. A la fin du XVIII^e siècle, par manque de place, et par le truchement des successions et des divisions, les maisons se dédoublent, et plusieurs couples cohabitent sous le même toit. Le mouvement continue jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ce n'est qu'avec une diminution de la population, liée en grande partie

à un contrôle des naissances efficace, que la pression démographique va s'estomper, et la baisse du chiffre de population va rendre désormais inutiles toutes ces vieilles maisons du XVIII^e siècle trop divisées. La plupart d'entre elles sont alors détruites entre 1850 et 1880. Le village fait peau neuve.

Du XVIII^e siècle ne subsistent plus aujourd'hui que quelques maisons, mais qui ont toutes été restaurées ou réaménagées, à l'exception cependant de la maison du fermier seigneurial.

Après avoir vu l'histoire de l'habitat rural, nous allons maintenant voir le problème de la seigneurie de Francheville.

2) La seigneurie de Francheville

Cette seigneurie est communément appelée le fief de Boulainville. Mais, à l'origine, cette seigneurie devait être composée d'autres éléments:

- 1) Le fief de Boulainville 32.48ha terres
5.883ha prés
- 2) Le gagnage Carillon
- 3) Le gagnage de XIXEY 3.26ha terres
+ prés
- 4) Le gagnage de l'aumônerie 11ha terres
3.17ha prés.

Nous avons un texte datant de 1508 concernant le fief de Boulainville et le gagnage Carillon (A.D.M.M ref. G25):

"Ce jour-là, Didier Carillon exposa de quelle manière ils avaient acquis certaines portions d'un certain gagnage situé à Francheville, lequel fut autrefois à Perin de Dombasle, lequel est en vérité du fond de cette église...au sujet d'une autre part dudit gagnage de dénommé Thirion de Loisy a fait hommage et prêté serment féodal..."

Ce texte de 1508 nous révèle l'histoire du fief de Boulainville, il fut divisé avant 1508, et il provient de l'église de Toul. Les seigneurs de Francheville: Didier Carillon, successeur de Perin de Dombasle et Thirion de Loisy, doivent rendre hommage et prêter serment de fidélité aux évêques de Toul.

En 1552, les trois évêchés sont rattachés à la France, et définitivement annexés en 1648. En 1632, le roi de France, mécontent du mariage entre Gaston d'Orléans et Marguerite de Vaudémont, intervient dans le duché de Lorraine. En mai 1632, la Lorraine est envahie. Cet épisode de l'histoire lorraine va mettre fin à la présence d'un seigneur résidant à Francheville. Les seigneurs des évêchés, doivent depuis 1552 prêter hommage, aux évêques, mais aussi au roi de France, et donc se rallier à l'ost royal en cas de conflit. Le dernier seigneur de Francheville, Philippe de la Saulx, n'a pas obéi à son suzerain, et il va être condamné à mort, avec confiscation de ses biens en 1641:

"...en conséquence du jugement rendu par le lieutenant général en la justice royale de Toul, portant condamnation de mort contre ledit (Philippe) de la Saulx avec confiscation de ses biens" (A.D.M.M.ref. G25).

"Le jugement rendu en la justice royale de Toul le 2 juin 1641 par lequel ledit de Saulx est déclaré suffisamment atteint et convaincu de rébellion au préjudice du serment de fidélité par luy presté à sa Majesté avec condamnation de mort et confiscation de son bien..." (id).

Ce long procès, extrait du registre du conseil privé du roi, expose le problème de la suzeraineté. En effet, le sieur de la Saulx, (héritier du sieur Chrétien d'Auvaine) (A.D.M.M, ref. G25) détient son fief de par la volonté des évêques de Toul, seuls véritables propriétaires de la seigneurie de Francheville. Mais, depuis le rattachement des trois évêchés à la France, les seigneurs épiscopaux doivent également prêter serment de fidélité au roi de France. Le roi de France, en accusant Philippe de la Saulx de crime de lèse-majesté (A.D.M.M. ref. G25 1664) confisque, non les biens de Philippe de la Saulx, mais ceux des évêques de Toul, qui n'ont aucune envie de se voir dépossédés de leurs fiefs.

Les évêques protestent, ce qui explique ce long procès. Mais le roi de France a déjà cédé le fief à un de ses conseillers: le sieur de la Barde, baron de Marolle et ambassadeur des cantons suisses et grisons du roi. Le sieur de la Barde a affermé le fief de Boulainville à un roturier, contre la somme de 120 francs barrois annuels. Les évêques se sentent spoliés de leurs biens par le roi de France.

Finalement, ils obtiennent gain de cause, et récupèrent leur fief à Francheville. Celui-ci va désormais suivre les voies de la justice locale. Le sieur de la Saulx devait alors 3500 francs barrois aux Soeurs de la Visitation de Pont-à-Mousson. Ne pouvant pas les rembourser, le sieur de la Saulx leur donne donc le fief de Boulainville en dédommagement. Les Soeurs de la Visitation font restaurer la maison seigneuriale, puis la revendent aux évêques de Toul, pour la somme de 15.262 francs barrois, dont 1962 francs proviennent des frais de réparation de la maison seigneuriale (A.D.M.M. ref. G25).

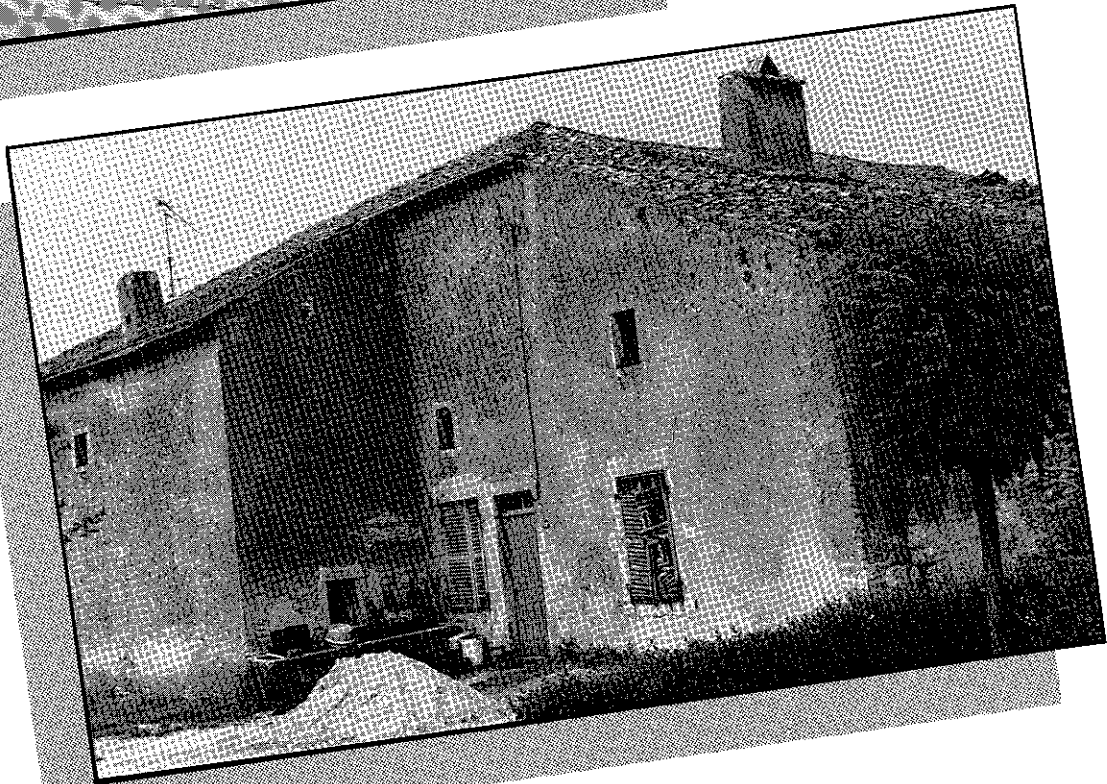
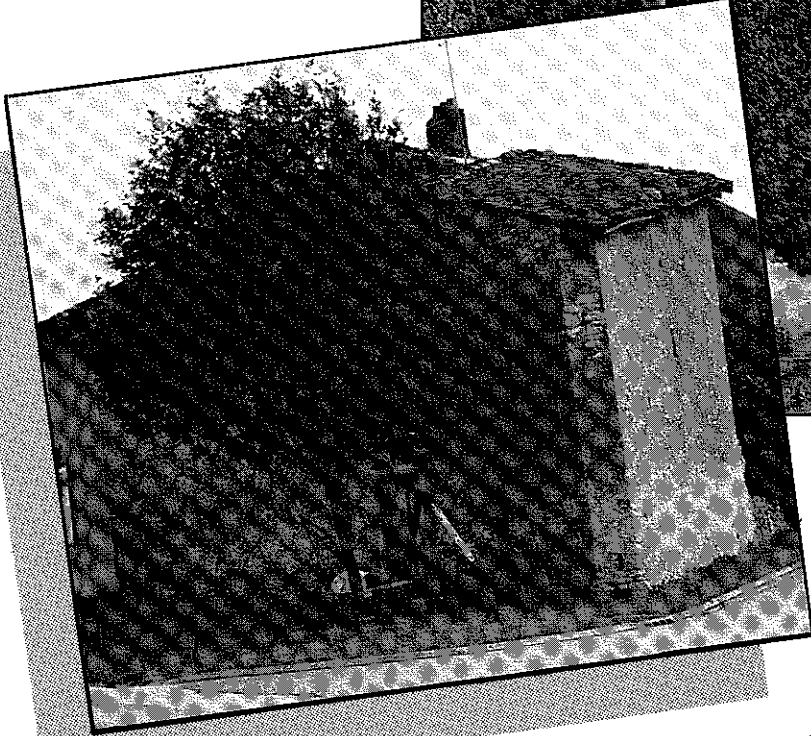
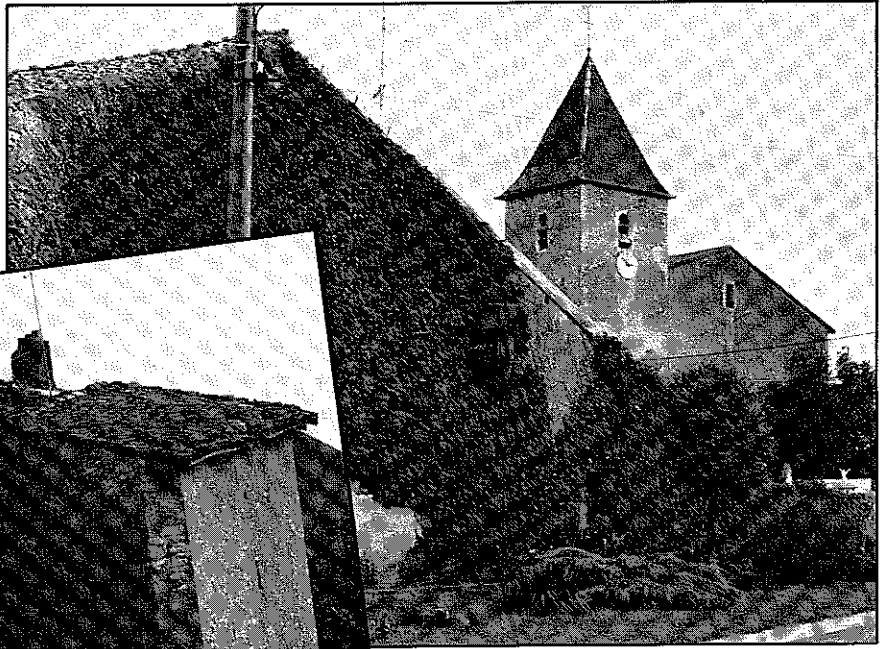
Nous connaissons alors la composition exacte du fief de Boulainville, et avons aussi la description du château.

En 1664 le fief de Boulainville comprenait:

- 1) 25 jours de terres et de prés (soit 5075 ha)
- 2) 37 arpents et demi de bois (soit 7.61 ha)
- 3) Un gagnage composé de
 - a) 135 jours de terre (soit 27.405ha)
 - b) 2 fauchées de prés (soit 5.68 ha)
 - c) 1.5 jour de chenevière (soit 20.3 ares)

En plus, autour du château nous trouvons en 1660 (A.D.M.M. ref. G25), huit jours de terre en une seule parcelle, et une chenevière devant la porte du château. Cette chenevière est aménagée dans les anciens fossés du château.

Nous avons une description détaillée de l'état du château, ou "Cour la Dame",



ou "Grosse Maison", en 1666 (A.D.M.M. ref. G25):

"Les...de la porte cochère de devant dudit logis se commandent à démolir... puis en la porte que l'on entre au corps de logis se trouve une des bases de ladite porte qui est engellée et la cornière au-dessus de ladite porte se trouve engellée et pourrie...et encore la croisière au-dessus de ladite porte se trouve les accotoires engellés et rompus en partie... puis aux deux portes qui vont aux chambres se trouvent les deux couvertes desdites portes qui sont rompues au milieu... la chambre bas auprès de ladite cour ne s'y trouve point de montant en la cheminée ni corniche au-dessus..."

au bout de l'escalier se trouve le parpignon qui faut relever...

puis au grenier joindant le coulombier dessous le devant se trouve la muraille qui faut recommoder du costé de la cour... puis au coulombier joindant led. grenier faut araser les murailles et ne sy trouve aucun ny...

et au deux puis tant celui du jardin que celui de la cour..."

La charpenterie de la maison seigneuriale n'est guère en meilleur état. Il n'y a pas de "planche par terre" (plancher) dans les allées du bâtiment (couloirs), ni dans les quatre cabinets (petites pièces), ni dans la chambre joignant la cour, ni dans la chambre du fond, ni dans le grenier au-dessus de la cour.

Dans les greniers la situation est désastreuse: le plancher du petit grenier à côté de celui qui donne sur la cour est pourri. Les deux greniers sous les toits n'ont pas de planche... Enfin, la toiture est à refaire, ainsi que le toit au-dessus de la grande porte cochère, de la chambre à four, de la grande et du colombier.

Les travaux sont réalisés, et le "château" est affermé à des roturiers. Le premier fermier connu est Claude de Saint-Léon en 1672, qui est maître-boucher à Toul (G25). Il paie un loyer de 500 francs barrois par an.

En 1689, Nicolas Leclerc, laboureur de Francheville prend la ferme de la maison seigneuriale. Il loge dans la maison, mais ne jouit pas de la bergerie et de son grenier, ni de la grange proche la bergerie. Ces parties du château sont laissées à la disposition de Joseph Grandidier, fermier du troupeau seigneurial. Le bail de la ferme s'élève alors à 300 francs par an.

En 1726 (G25), nous apprenons qu'Elisabeth Laurent, veuve de Claude Henriot, exploite la ferme seigneuriale avec son fils Claude. Ils resteront fermiers jusqu'en 1744 (G25). La ferme du "château" comprend l'ensemble de la bâtisse, à l'exception:

1) du logement au fond de la cour (logis seigneurial) qui reste à la disposition du sieur Lainer (?)

2) de l'escalier débouchant sur la cuisine et les cabinets d'un côté et la chambre surmontée d'une tour de l'autre côté.

3) d'un jardin et d'une place pour faire un vivier (dans les anciens fossés).

Le fermier partage avec le sieur Lainer une place dans la cour, une place dans la bergerie pour les bestiaux et les chevaux, l'usage du puits, et un arpent de bois, ainsi qu'une fauchée de pré à proximité de la maison. Enfin, il a le droit de prendre une place pour "mettre à couvert une chaise" (G25).

Nous retrouvons la description de la maison seigneuriale en 1734 (G25). La maison comprend toujours quatre chambres, le grenier, la cave, le colombier, une cour, et un jardin derrière "fossoyé" de deux arpents (40.6 ares).

Le logis du fermier seigneurial était formé de deux pièces: une cuisine en bas, et une chambre en haut. Nous savons ce que possédait précisément Claude François Henriot le 10 novembre 1721, grâce à l'inventaire après décès du couple Laurent-Henriot (A.D.M.M. ref. BJ 10886).

1) Dans la cuisine:

Il s'y trouve trois lits composés d'un lit de plumes, d'un traversin, de deux oreillers, de couvertures de laine blanches ou vertes, de tours de lit, de draps et de bois de lit. Nous avons également deux vieilles tables, une garde-robe (ancêtre de l'armoire) en chêne, une petite armoire en chêne, une maix, et dix chaises de chêne. Les vêtements du défunt se trouvent dans la cuisine.

2) Dans la chambre du haut:

Il y a deux lits complets, un burtoir et deux coffres de chêne.

L'ensemble du mobilier est estimé à 430 livres de Lorraine, soit 1.000 francs barrois environ.

3) Dans les dépendances:

Nous trouvons deux bichets et demi (un bichet à Toul = 104 litres) de chènevis (graine de chanvre), deux bichets et demi de navette (pour faire de l'huile), quinze bichets d'avoine, quatre bichets de blé, dix charges de vin rouge, trois cents de fagots, trente cordes de bois, trois charrues et trois chariots, le tout pour une valeur de 662 livres 35 sous, soit 1547 francs barrois.

4) Dans la bergerie et les écuries:

Le bétail comprend cinq cochons, et une truie, neuf vaches et quatre veaux, vingt-deux chevaux et cinq poulains (ce chiffre est spectaculaire), trente et une brebis, vingt-trois ruches, cinquante et une oies, trente volailles. Le tout pour une valeur de 2200 livres, soit 5131 francs barrois.

5) Dans les granges et les greniers:

Nous trouvons cinquante bichets de blé, quatre-vingts bichets d'avoine, quinze bichets d'orge, trente milliers de foin. La récolte n'étant pas encore faite, on estime celle-ci à raison d'un bichet environ par jour, pour soixante-dix

jours de terre, soit pour une somme de 630 livres.

Le couple a une fortune globale qui s'élève à 5785 livres, soit 13.498 francs barrois. Ce qui le place parmi les très riches laboureurs de toute la région. La ferme du château de Francheville est très intéressante, elle rapporte beaucoup d'argent. En plus de ces biens meubles, le couple a acheté une maison à Francheville, afin de pouvoir s'y retirer en quittant la ferme seigneuriale.

En 1744, la famille Henriot quitte le château et laisse la place à Claude Colson; ce dernier restera dans le château jusqu'en 1772. En 1772, Antoine Lesser devient alors châtelier de Francheville.

La révolution française n'épargnera pas le château, qui est une possession du clergé. Le château est mis en vente. Les principales familles de cultivateurs vont en prendre alors possession.

Le château est divisé en trois parts, dont l'une est entre les mains de feu Lissefont de Toul jusqu'en 1838. Puis à cette date, il y aura quatre parts dans l'ancien château de Francheville.

Si nous savons qu'il y avait au moins deux logis jusqu'à la révolution française, les nouveaux propriétaires du château durent construire d'autres logis. Aujourd'hui, il ne reste plus grand chose de "la Grosse Maison", seules demeurent les dépendances (bergerie, écuries) typiques de l'art rural lorrain, la partie seigneuriale, avec sa façade probablement renaissance (comme à Villey-Saint-Etienne, Manonville ou Pierrefort) a disparu. Ses fossés ne sont plus visibles que sur la photographie aérienne, et la porte cochère à l'entrée n'existe plus. Mais les légendes et le souvenir des habitants de Francheville ont conservé intacte cette demeure au passé national.

Laurence JOIGNON